



Litige entre un parent et une école

Par **vyvy**, le **31/05/2011** à **14:02**

Bonjour, je vous écris suite à un incident ayant eu lieu pendant une sortie scolaire. Je vous explique ce qui s'est produit :
- Etant en manque de parents accompagnateurs l'institutrice qui me connaît car ils m'ont sollicité à plusieurs reprises pour accompagner les élèves en sorties, m'a une fois de plus demandé de les aider.
- A l'heure du déjeuner, je me suis retrouvé à surveiller et à occuper plus d'une quinzaine d'enfants. Pour les occuper je leur ai dessiné, car ils étaient demandeurs, des caricatures !
- Tout ce passe bien jusqu'au retour à l'école où le directeur, une heure après m'a convoqué seul, et il a bien insisté sur ce fait et a même confirmé à ma compagne que je devais me présenter seul, pour le surlendemain !
- Lors de la convocation je me vois accusé de propos raciste sans qu'aucun de ces propos ne me soit cité, l'institutrice confirme ces dires, mais n'était pas présente au moment des faits car elle était à plus d'une dizaine de mètres de là, elle se trouvait en grande conversation avec d'autres parents et professeurs ! De plus, je me retrouve menacé de plaintes des parents ainsi que d'une interdiction formelle d'approcher ou de participer aux sorties scolaires, même dans un lieu public.
- Que puis-je faire pour me défendre ? est-il dans ses droits de ne pas m'informer des soit-disant propos cités par ma personne et m'interdire d'approcher les sites accueillants les sorties scolaires ?
- Suite à tout, cela ma femme s'est vue, pendant la rencontre inter-scolaire de L'U.S.E.P, prier de quitter les lieux à partir de la pause déjeuner : motif qu'il fallait être vigilant et prudent avec elle par rapport à mes soit-disant propos ainsi que de ne pas s'approcher et discuter avec les élèves. Est-ce normal ?
- Merci de vos réponses.
- J'ai oublié de vous spécifier que ma belle famille est née à Oran, en Algérie. Est-ce du racisme vis à vis de nous ?

Par **Tisuisse**, le **31/05/2011** à **14:44**

Bonjour,rnrnAvez-vous fait une LR/AR au directeur pour lui demander, par écrit, les propos qui vous sont reprochés ? Ne sont-ce pas vos dessins-caricatures qui ont provoqué le couroux des parents ?

Par **vyvy**, le **31/05/2011 à 16:01**

Merci de votre réponse et de m'aiderrnrnNon je ne l'ai pas fait je lui ai demandé a plusieurs reprises ma femme aussi mais il ne veut rien dirernEt non les caricatures n'ont posées aucun problème

Par **mimi493**, le **31/05/2011 à 16:09**

caricatures de quoi ?

Par **vyvy**, le **31/05/2011 à 16:12**

Caricature des élèves, mais mon soucis ce serait des propos que j'aurais tenu et qu'on ne veut pas me cité ce qui fait que je ne sais pas quel propos raciste j'aurais put proféré

Par **vyvy**, le **31/05/2011 à 16:19**

j'aimerais aussi savoir si le directeur a droit d'interdire a ma femme de pic-niqué avec notre fille en sachant que les autres parents sont restésrnrnMerci